

COMpte RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL 22 septembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq et le vingt-deux septembre, à 19 heures 30, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en lieu et place habituels de ses séances, sous la présidence de Jean-Claude GAILLARD, Maire.

Etaient Présents : Jean-Claude GAILLARD, Dominique BLANCHE, Jérôme BUORO, Pascal VIARD, Nicolas PRAVATO, Aurélie VALLANTIN, Pascal CHAUSSARD, Martial GOTILLOT,

Etaient excusés et représentés par : Kelly ROMEO, donne pouvoir à Jean-Claude GAILLARD

Etaient excusés : Audrey GUENÉ, Anne-Sophie DUBOIS,

Secrétaire de séance : Jérôme BUORO

Ordre du jour:

1. Etat civil
2. ONF : Etat d'assiette, destination des coupes de bois, année 2026 : délibération
3. Adhésion de la communauté de communes à la Boucle des Maillys : délibération
4. Préparation cérémonie commémorative du 11 novembre
5. Réflexion sur le repas des aînés.
6. Questions diverses

Monsieur le Maire donne lecture du compte-rendu de la dernière réunion, qui est adopté à l'unanimité

1 Etat civil :

- Naissance de Lucien ROUGEOT le 1er août : le conseil municipal souhaite la bienvenue au nouveau né et adresse ses félicitations aux parents.
- Union de Anne et Frédéric DELETRE le 23 août
- Union de Christelle et Tony RISSO le 6 septembre
- Union de Laura et Maxime BOUILLOT le 20 septembre
Le conseil municipal transmet tous ses vœux de bonheur aux mariés
- Décès de Michel POPOWIEZ le 28 juillet : le conseil municipal reformule ses sincères condoléances à Colette Popowiez et sa famille.

2 - ONF Destination des coupes de bois - Etat d'assiette année 2026 (délibération 2025 13)

Considérant le document d'aménagement en vigueur pour la forêt communale ;

Considérant la présentation de la stratégie de commercialisation des bois issus de la forêt publique validée par les Communes forestières et l'ONF,

Considérant la proposition d'état d'assiette des coupes faite par l'ONF pour l'exercice 2026 avec les propositions de destination pour ces coupes ou leurs produits.

Après avoir délibéré, le conseil municipal :

- Approuve l'inscription à l'état d'assiette des coupes de l'exercice 2026, pour lesquelles l'ONF procédera à la désignation, comme suit :

UG	Programme	Proposition	Nouvelle proposition	Justification	Type de coupe	Surf. à Dés. (ha)
n° de parcelle	Année à laquelle la coupe est prévue	Année à laquelle la coupe est proposée	Coupe non proposée à l'état d'assiette et reportée	Raison du report de la coupe	Amélioration, préparation, régénération, irrégulier, sanitaire...	Surface désigner par l'ONF
13 a	2026	2026			ACT	1.95
13 b	2025	2026			A3	0.33
7	2025	2026			RCV	3.47
8	2025	2025			ACI	2.30

- Décide des orientations de mise en marché suivantes :

Ces décisions peuvent s'appuyer sur la stratégie de commercialisation des bois en forêt publique, validée par les Communes forestières et l'ONF.

Dénomination du chantier forestier	Produits prévus	Bois façonnés					Bois sur pied
		Vente en contrat	Vente en concurrence	Délivrance pour l'affouage	Vente en contrat BIBE	Vente en concurrence	Délivrance pour l'affouage
13 a	BO, BI	BO					BI, houpiers
13 b	BI						BI
7 et 8	BO, BI	BO			BI		

Le technicien forestier territorial présentera systématiquement les résultats de martelage permettant au maire de valider ou d'ajuster certains choix de commercialisation. En cas d'évolution de l'état sanitaire, des besoins en affouage ou une différence importante du martelage par rapport aux prévisions, autorise le Maire à adapter la destination des produits.

En complément, une délibération spécifique à la campagne d'affouage précisera les conditions de son organisation (arrêter le règlement et rôle d'affouage, montant de la taxe, garants, etc...).

Dans le cadre de produits façonnés proposés en vente, la commune accepte que ses bois soient regroupés avec des bois similaires provenant d'autres propriétaires et ainsi améliorer leur attractivité pour les potentiels acheteurs et maximiser sa probabilité de recette.

- Décide des modalités de mise à disposition à l'ONF des bois destinés à être vendus façonnés par contrat d'approvisionnement

Dénomination du chantier forestier	Mise à disposition à l'ONF des bois bord de route (1)	Mise à disposition à l'ONF des bois sur pied (2)
7,8		X

- * Demande à l'ONF de conclure une convention de mise à disposition spécifique dite « vente et exploitation groupée »
 - Autorise le maire à signer les documents afférents

4 - Préparation cérémonie commémorative du 11 novembre

Les habitants de Saint-Bernard sont invités à la cérémonie du 11 novembre qui se déroulera à 11 h 30 devant le monument aux morts.

Cette année, le Conseil Municipal a décidé d'honorer un ancien habitant combattant, avec une rétrospective de son passé à Saint Bernard et une exposition faite en son honneur dans la salle du 36. A cette occasion quelques membres de sa famille seront invités.

5 - Réflexion sur le repas des aînés

Comme chaque année, les aînés seront invités dans un restaurant local. Nous sommes dans l'attente de devis des restaurateurs contactés. Ensuite, nous ferons parvenir les invitations aux habitants concernés.

6. Questions diverses

- Les élections municipales auront lieu les 15 et 22 mars 2026, à ce sujet monsieur le Maire a synthétisé les nouvelles règles applicables à ce scrutin électoral, incluses dans la nouvelle loi n°2025-444 du 21 mai 2025. Une information et explications aux habitants sera faite d'ici la fin de l'année.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 45.